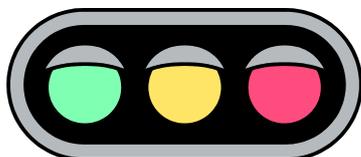


Action Sécurité Routière



Préparation à l'Attestation Scolaire de Sécurité Routière 1^{er} niveau (ASSR 5^{ème}) et 2^{ème} niveau (ASSR 3^{ème})

Petit rappel : l'ASSR 1^{er} niveau s'adresse à l'ensemble des élèves de 5^{ème} et de niveau équivalent et est obligatoire pour se présenter au BSR (Brevet de sécurité routière), formation pratique de 3 heures de conduite dispensée par des professionnels et exigée pour tout conducteur de cyclomoteur âgé d'au moins 14 ans.

L'ASSR 2^{ème} niveau, passée en 3^{ème} est obligatoire pour s'inscrire à l'épreuve théorique du permis de conduire. Cette inscription dans le cadre de la conduite accompagnée est possible à partir de 16 ans.

Objectif : préparer les élèves à l'examen

Outils : cassettes, CD Rom, Kit pédagogique MAIF/MAE, livret « La Sécurité Routière dans les disciplines au collège », fiches pédagogiques du site du Ministère pour les enseignants :

<http://www.educnet.education.fr/securite/index.htm>

Un site pour les élèves : <http://www.eduscol.education.fr> qui leur permet de se préparer aux épreuves. Ils peuvent :

- réviser leurs connaissances à l'aide des fiches,
- s'entraîner en faisant des exercices corrigés, classés par thème et précédés chacun d'une séquence vidéo illustrant la situation, avec la possibilité de consulter à nouveau les fiches correspondantes,
- s'auto-évaluer en passant un test en 10 questions

Actions spécifiques : à voir dans chaque établissement